

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-093

OBJET : QUARTIER TILLAY – EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL EN NATURE DE VOIRIE – PROJET DE TRANSFERT A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE

DÉLIBÉRATION : 2025-093
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER TILLAY – EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL EN NATURE DE VOIRIE –
PROJET DE TRANSFERT A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Suite à une erreur matérielle relevée dans la liste des parcelles à transférer à Nantes Métropole, approuvée par délibération n ° 2019-041 du 29 mars 2019, la commune de Saint-Herblain est restée propriétaire d'une emprise de terrain à usage de voirie, située dans le quartier de Tillay. Le tableau annexé à la délibération du 29 mars 2019 indiquait le transfert de la parcelle BW1121 alors qu'il s'agissait de transférer la parcelle BW1321. Il convient donc de rectifier cette erreur et de procéder au transfert de la parcelle BW1321 pour une surface de 23 497 m².

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2000, modifié par arrêtés préfectoraux des 9 janvier 2002, 6 octobre 2004, 9 août 2006, 21 juin 2010 et 3 octobre 2013, a été autorisée la création de Nantes Métropole – communauté urbaine en substitution du DISTRICT DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE, à compter du 31 décembre 2000. Cet arrêté décide du transfert du patrimoine des communes correspondant à l'exercice de compétences transférées dont font partie les biens ci-après désignés, au profit de Nantes Métropole, dans le cadre des dispositions prévues à l'article L5215-28 du Code général des collectivités territoriales.

Par décret n ° 2014 – 1077 du 22 septembre 2014, a été autorisée la création de la métropole dénommée « NANTES METROPOLE » par transformation de la communauté urbaine de Nantes, à compter du 1^{er} janvier 2015.

A ce titre il convient donc de transférer, en l'état et à titre gratuit, la parcelle BW1321 au profit de Nantes Métropole :

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE			
Parcelle mère	Adresse	propriétaire actuel	parcelle fille	surface en m ²	nouveau propriétaire	Adresse
BW 1145	Allée du THEATRE Allée de l'ASTRONOMIE Allée de L'HISTOIRE Avenue de la POESIE Avenue Charles NICOLLE Allée de la MUSIQUE Allée de la DANSE Allée P. BRETONNEAU Avenue Claude BERNARD	ST-HERBLAIN	BW1321	23 497	NANTES METROPOLE	Allée du THEATRE Allée de l'ASTRONOMIE Allée de L'HISTOIRE Avenue de la POESIE Avenue Charles NICOLLE Allée de la MUSIQUE Allée de la DANSE Allée P. BRETONNEAU Avenue Claude BERNARD

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le transfert à titre gratuit au profit de Nantes Métropole de la parcelle BW1321 à usage de voirie, d'une surface de 23 497 m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous les actes ou documents nécessaires à la régularisation de ce transfert sous la forme d'un acte notarié, aux frais de Nantes Métropole.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

37 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025

ANNEXE

